

Le soussigné,

Monsieur Alain KERHARO,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes à titre intérimaire, nommé à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL1804573A en date du 19 février 2018,

*Vu le Décret 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat et notamment son article 7 ;*

*Vu le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes et notamment son article 14 relatif aux compétences du Directeur Général ;*

*Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants ;*

*Vu la délégation de signature N°D18-004 du 23/01/2018 annulée et remplacée par la présente décision.*

Décide par la présente que **Nathalie BAILLY MAITRE**, Chargée de maintenance et de sécurisation du patrimoine, reçoit délégation de signature permanente concernant les dossiers/opérations dont elle a la charge, dans les matières et pour les objets énumérés ci-après :

- La signature des documents nécessaires à la commande de prestations :

- inférieures à 5 000 € HT dans le cadre de marchés publics mis en place par l'Etablissement ;
- inférieures à 5 000 € HT si elles ont donné lieu à mise en concurrence selon la procédure interne de l'EPORA ;
- inférieures à 2 000 € HT sans mise en concurrence préalable et rendues nécessaire par un cas d'urgence justifiée ;

- La signature de la constatation du service fait ;

- La signature, au nom de l'EPORA, des dépôts de plaintes ou de mains courantes suites à des dégradations/vols ou occupation sans droit ni titre du patrimoine de l'EPORA.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 5 mars 2018

  
Alain KERHARO  
Directeur Général par intérim

Nathalie BAILLY MAITRE  
  
Chargée de maintenance et de sécurisation du Patrimoine